



Pose d'un grillage sur limite d'une propriété.

Par **robard**, le **15/10/2008 à 18:45**

bonjour je voudrais savoir si mon voisin a le droit de poser son grillage sur la limite de mon terrain ou plutôt en retrait sur le sien, et à combien de centimètre d'écart. merci me répondre rapidement et de me joindre ou m'indiquer éventuellement comment récupérer les textes de loi pour avoir tout noir sur blanc. en attente d'une réponse à ma question, recevez Mme Mr l'expression de mes salutations distinguées. MR robard nicolas

Par **Vincentius**, le **16/10/2008 à 18:24**

A moins que le cahier des charges du lotissement (le cas échéant) contrainde à un retrait de la clôture, ou qu'il y ait un droit de passage, votre voisin est en droit de se clore entièrement:
[Article 647 du code civil](#).